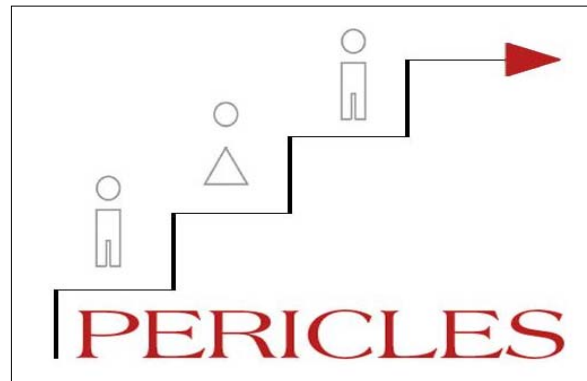


## DECENTRALISATION : ET MAINTENANT ?



*L'acte II de la décentralisation mis en œuvre par le Gouvernement Raffarin, puis la victoire massive de l'opposition aux élections régionales de 2004 ont replacé la décentralisation au cœur du débat public. Dans cet entretien, Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France et du Conseil Régional d'Aquitaine, dresse un état des lieux sans complaisance de la décentralisation de notre pays, et propose sa vision de ce que devrait être une véritable République décentralisée.*

### ENTRETIEN AVEC...



***Alain Rousset***

Président de l'Association des Régions  
de France (A.R.F.)  
Président du Conseil Régional d'Aquitaine

### **Conférence Péricle's : Quel est le bilan de l'acte II de la décentralisation : les collectivités territoriales disposent-elles des moyens de leurs ambitions et de leurs missions?**

*Alain Rousset* : L'analyse de l'échec de l'Acte II de la décentralisation est aujourd'hui très largement partagée et ce, au-delà des clivages politiques. Tout se passe comme si en France nous n'arrivions pas à décentraliser ce pays. Malgré le tournant qu'ont représenté les lois Defferre, nous sommes toujours prisonniers de structures mentales hiérarchiques, verticales, d'une histoire jacobine et surtout d'un corporatisme d'Etat.

L'Acte II n'aura donc été qu'un acte manqué, qu'un immense « gâchis ». Tout est aujourd'hui plus flou, plus embrouillé et croisé. Les régions ont assisté impuissantes, du fait des majorités politiques au Sénat et à l'Assemblée nationale, à la victoire de tous les conservatismes. Je citerai

\* \* \*

deux exemples qui témoignent concrètement de l'absence de moyens dont disposent les régions pour exercer pleinement leurs missions.

Le premier se situe dans le champ économique : avoir retiré à la région, via un amendement sénatorial, le rôle de chef de file du développement économique pour ne lui laisser qu'un rôle « de coordination » a fait resurgir un risque que l'on croyait définitivement écarté : celui d'une dilution territoriale des actions économiques, de l'absence de pilotage des politiques locales face au chômage et aux risques de délocalisation.

Le deuxième renvoie à la crise financière et fiscale des régions. En dix ans, leur autonomie financière a été divisée par deux : suppression de la taxe additionnelle sur les droits de mutation en 1998, de la part salariale de la taxe professionnelle en 1999 et de la taxe d'habitation en 2000. Comment croire, dans ce contexte, que le nouvel article 72.2, alinéa 3, de la Constitution constitue un rempart contre le démantèlement de la fiscalité régionale ? Cette disposition se borne à protéger la part résiduelle des impôts régionaux qui subsistait en 2003. Elle autorise toutes les substitutions de dotations de l'État à des impôts régionaux et ne limite en rien la liberté qu'a le législateur de rationner les ressources propres des régions. Aujourd'hui, la fiscalité régionale est trop disparate, composée de bases étroites et périmées (elle ne représente que 5% de la feuille d'impôt local !). A cela s'ajoute la dernière réforme visant à plafonner la taxe professionnelle perçue par les régions.

Tous ces éléments visant à affaiblir les ressources propres des régions démontrent le manque de considération que l'État leur porte.

**CP : Après la « vague rose », les régions sont-elles devenues un contre-pouvoir dans le jeu politique national ?**

AR : En aucune façon. Les majorités, issues démocratiquement des urnes, se sont attelées à initier de nouvelles politiques dans leurs domaines

de compétences, à respecter les engagements pris devant les citoyens, bref à construire le futur et non pas à se poser en contre-pouvoir politique.

Il est toutefois vrai que l'État et le gouvernement ne facilitent pas la tâche des régions. En se désengageant de certains grands projets, en ne compensant pas suffisamment les transferts de charges, en limitant les ressources, en remettant partiellement en cause la contractualisation qui a fait ses preuves par le passé, l'État contraint parfois les régions à réagir, à défendre le fait régional et leurs concitoyens. Ce fut le cas l'été dernier avec « la bataille du rail » pour préserver les liaisons ferroviaires interrégionales. C'est le cas en ce moment s'agissant des contrats de projets Etat-Région.

**CP : La décentralisation n'est-elle pas source d'inégalités (dans les politiques publiques, l'aménagement du territoire, le droit, la fiscalité...) ?**

AR : Nous vivons sur le mythe d'un Etat forcément producteur d'égalité, « naturellement » plus honnête, plus compétent et moins clientéliste que les élus locaux. Or, sous un vernis uniforme, la France est un pays aux inégalités criantes. Loin de les accentuer, la décentralisation permet au contraire de les reconnaître ouvertement et de les traiter avec plus d'efficacité. Car il faut redire que la décentralisation a fait ses preuves, qu'elle s'est imposée comme une réussite technique et civique, donnant sa respiration au pays, apportant plus de citoyenneté et de démocratie, contribuant à inscrire l'Etat dans ses vraies missions. Regardons la dynamique créée par les lois Defferre à partir de 1982: transformation spectaculaire de nos collèges et lycées, relance du service public ferroviaire de proximité avec les trains express régionaux, assouplissement de notre système d'action sociale, renforcement des dispositifs de formation professionnelle... A chaque fois, à chaque étape, la décentralisation a montré qu'elle pouvait, mieux que l'Etat, composer avec les réalités locales, dans un souci de réduction des inégalités sociales et territoriales. Ce phénomène

\* \* \*

s'observe d'ailleurs dans tous les pays européens fortement décentralisés où les disparités territoriales ont été sensiblement réduites.

**CP : Quel nouvel horizon pour la démocratie locale (nouvelles procédures de consultation, élection des structures de coopération au suffrage universel, forums participatifs décentralisés...)?**

AR : La citoyenneté n'est pas un vain mot dans les régions. La démocratie participative est au cœur de leurs projets politiques qui entendent redonner la parole aux citoyens et leur confier un rôle actif dans la vie de la région. Associer les habitants, c'est se donner les moyens d'une meilleure citoyenneté et aussi l'assurance de mener des politiques répondant aux préoccupations et besoins du terrain. Certaines régions ont instauré des Assises régionales, d'autres ont créé un conseil régional des jeunes, une autre encore expérimente la démocratie participative à travers le budget participatif des lycéens...

Depuis mon élection à la présidence de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ma position quant à l'élection au suffrage universel des structures intercommunales a quelque peu évolué. Je pense aujourd'hui que l'on peut envisager cette réforme s'agissant de l'élection du président de la structure intercommunale, voire celle de l'ensemble du Conseil. Cela limiterait les tentations clientélistes des élus.

**CP : Quelle coopération décentralisée en Europe et dans le cadre de la politique de voisinage (Maghreb, pays candidats à l'UE, Europe de l'Est)?**

AR : La coopération décentralisée conduite par les régions est en train de monter en puissance de par la volonté des exécutifs régionaux de la développer, mais aussi du fait, d'une part, de la pertinence de l'échelon régional dans le développement de coopérations internationales de

plus en plus complexes et nécessitant des moyens et une expertise qu'elles sont les seules à pouvoir offrir, et d'autre part de la sollicitation croissante de régions ou territoires étrangers intéressés par des coopérations avec nos régions.

Naturellement le voisinage est pour nous un argument déterminant dans la mise en œuvre des coopérations décentralisées : voisinage francophone tout d'abord puisque le champ des pays francophones constitue la première zone d'action des régions ; voisinage géographique ensuite, avec au Maghreb, le Maroc où l'ARF vient de conduire une importante mission, et en Europe, les coopérations transfrontalières avec nos proches voisins.

Beaucoup reste néanmoins à faire avec les pays européens en matière de coopération décentralisée : investir plus activement les pays de l'Europe de l'Est, pays membres de l'UE ou candidats, affirmer le rôle de la coopération décentralisée dans les politiques d'aide au développement de l'UE puisque celui-ci vient seulement d'être reconnu dans un avis du Comité des Régions...

Mais il est clair que les différences de pouvoirs et compétences de nos Régions avec celles des territoires de nos grands voisins européens ne facilitent pas la tâche

### **Les 3 propositions d'Alain Rousset**

1. Réformer le Sénat par voie référendaire et le constituer en trois collèges égaux : communes et intercommunalités, départements, régions.
2. Créer un véritable statut de l'élu territorial
3. Assurer une réelle autonomie fiscale des collectivités territoriales

\* \* \*

**CP : Quelles sont les prochaines étapes de la décentralisation ?**

AR : Autant, il serait irréaliste d’imaginer un grand soir de la décentralisation, autant il est souhaitable et possible de jeter les bases d'une réforme « déclic », capable d'imposer quelques points d'inflexion, sources, à bien plus long terme, de changements majeurs. De ce point de vue, la clef d'entrée dans la République décentralisée/régionalisée tient au moins à cinq mesures permettant, selon la formule que j'affectionne, de faire « sauter le verrou jacobin » :

- Réformer le Sénat par la voie référendaire, tant il est devenu le haut lieu du conservatisme en matière de décentralisation, et le constituer en trois collèges égaux: communes et intercommunalités, départements, régions.

- Limiter le cumul entre fonctions exécutives locales et mandats nationaux qui nuit à la santé de la République et déresponsabilise les élus locaux.

- Elaborer un véritable statut de l'élu local qui assure le renouvellement d'une classe politique aujourd'hui déconnectée de la société française, au point de s'être coupée du secteur privé et du milieu associatif dont les cultures, celles de l'anticipation et de la solidarité, sont la racine de toute action publique.

- Revoir, de fond en comble, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités pour aboutir à un allègement radical de la structure administrative de l'Etat qui double inutilement celle des collectivités et définir des blocs homogènes de responsabilités: l'aménagement du territoire, le développement économique et la formation pour les régions; la solidarité pour les Départements; l'organisation du cadre de vie pour les intercommunalités.

- Jouer la carte de la responsabilité en instaurant une véritable autonomie fiscale des collectivités territoriales.

**Les 3 propositions de la Conférence Périclès**

1. Limitation stricte du cumul des mandats nationaux et des responsabilités exécutives locales, et élection des exécutifs de communautés d'agglomérations au suffrage universel direct
2. Clarification des financements et des compétences entre collectivités : aux régions le développement économique, aux départements la solidarité, aux communes la proximité
3. Amélioration de la péréquation des ressources entre régions mais également au sein des régions pour lutter contre les inégalités

Les propos recueillis n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Conférence Périclès.